



ASSEMBLÉE — 41^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 24 : Programme d'assistance technique

IMPACT DU PLAN AFI ET DES CIBLES D'ABUJA EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ RÉVISÉES SUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES ET ACTIVITÉS DE SÉCURITÉ SUR LE CONTINENT AFRICAIN

[Note présentée par la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) au nom de ses 54 États membres¹]

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note rend compte de l'impact du cadre et de la méthodologie de programmation des activités du Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique (Plan AFI), des cibles d'Abuja en matière de sécurité révisées complémentaires, et du rôle joué par les États, les organisations régionales de supervision de la sécurité (RSOO), les communautés économiques régionales (CER) et la CAFAC dans la mise en œuvre complète du programme par les 54 États africains pour soutenir l'OACI.

Aux fins de la mise en œuvre du Plan AFI, la région a conçu et lancé plusieurs projets, sous la direction de l'OACI, en se fondant sur des besoins régionaux réels d'amélioration de la sécurité, observés dans le cadre de la mise en œuvre effective de systèmes de supervision de la sécurité, sur des initiatives de sécurité mondiales et des besoins existants en matière de capacités à l'échelle du continent et des États. La présente note traite également du rôle que jouent les États africains, la CAFAC et les RSOO pour tirer parti de la coopération et de la collaboration avec l'OACI en vue de remédier aux carences constatées et d'améliorer ainsi les capacités globales de supervision de la sécurité par la mise en œuvre coordonnée du Plan AFI et des cibles d'Abuja en matière de sécurité révisées.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- a) prendre note de l'impact du Plan AFI et des cibles d'Abuja en matière de sécurité révisées pour ce qui est de remédier aux carences constatées dans les divers domaines liés à la sécurité ;
- b) se féliciter du renforcement de la collaboration et de la coopération entre l'OACI, les États, la CAFAC, les RSOO et les CER dans la mise en œuvre de programmes et d'activités de sécurité dans le cadre du Plan AFI ;

¹ Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

c) approuver la prolongation du Plan AFI en tant que cadre essentiel permettant de remédier aux carences liées à la sécurité sur le continent africain dans le cadre d'un mécanisme de coopération entre l'OACI, les États, la CAFAC, les RSOO et les CER.	
<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte aux objectifs stratégiques <i>Sécurité et Capacité et efficacité de la navigation aérienne.</i>
<i>Incidences financières :</i>	
<i>Références :</i>	Document de procédure du Plan AFI

1. INTRODUCTION

1.1 Le Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique (Plan AFI) a été approuvé par l'Assemblée de l'OACI à sa 36^e session en vue de remédier aux carences en matière de sécurité de l'aviation civile dans la région Afrique-océan Indien (AFI). Depuis lors, le programme a prêté assistance aux États en mettant l'accent sur l'établissement et la mise en œuvre de systèmes efficaces et viables de supervision de la sécurité ; la résolution des carences constatées en matière de sécurité ; et la promotion d'une culture de la sécurité de l'aviation en Afrique.

1.2 Par la suite, le Conseil de l'OACI a décidé que les activités du programme devraient être mises en œuvre dans le cadre du programme de travail ordinaire des bureaux régionaux de l'OACI, en fonction des domaines de focalisation recensés. Au fil de l'évolution du Plan AFI, les bureaux régionaux de l'OACI [Bureau Afrique orientale et australe (ESAF) à Nairobi et Bureau Afrique occidentale et centrale (WACAF) à Dakar] ont constaté qu'il fallait inclure dans le programme de sécurité non seulement les États africains, mais aussi les RSOO et la CAFAC. L'objectif principal était de rassembler et de mobiliser les efforts des différentes entités ayant des objectifs comparables en matière de sécurité. Selon les modalités de fonctionnement du Plan AFI, l'OACI, en collaboration avec les États membres, les RSOO et la CAFAC, organise les semaines de l'aviation AFI afin de délibérer sur diverses questions relevant du programme de sécurité du Plan AFI.

1.3 La polyvalence est l'une des caractéristiques les plus notables du Plan AFI, ce qui garantit son efficacité dans la résolution des problèmes de sécurité sur le continent et lui permet de demeurer pertinent compte tenu de la dynamique de la sécurité de l'aviation civile. La révision du plan a été assurée par son comité directeur afin de mettre en adéquation le programme avec les nouveaux problèmes de sécurité dans le cadre du GASP et de garantir son efficacité après 2024. Compte tenu de ce qui précède, les domaines de focalisation ont été ajustés pour répondre aux besoins régionaux. C'est dans ces circonstances que les États, la CAFAC, les RSOO et les CER participent à la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du Plan AFI.

2. ANALYSE

2.1 Au cours de la dernière décennie, le Plan AFI et son programme d'activités basé sur les domaines de focalisation initiaux et révisés ont grandement contribué à l'amélioration de la situation globale des États africains dans le domaine de la sécurité. Le Plan AFI a permis d'obtenir des avantages et des résultats considérables en vue de la réalisation des cibles d'Abuja en matière de sécurité révisées, notamment l'amélioration du niveau de mise en œuvre effective des éléments cruciaux des systèmes de

supervision de la sécurité des États, la création et le renforcement des RSOO et des organismes régionaux d'enquête sur les accidents et incidents (RAIO), la formation en vue du renforcement des capacités dans divers domaines liés à la sécurité ainsi que la résolution des problèmes de sécurité dans les domaines où les besoins sont les plus impérieux.

2.2 Pour que les activités donnent lieu à des résultats réels, le Plan AFI a adopté le principe de gestion des projets devant permettre d'établir, de mettre en œuvre et d'évaluer clairement les résultats attendus par rapport aux objectifs fixés. L'ordre du jour et les délibérations de la septième édition de la Semaine de l'aviation AFI (Abuja, 16-20 mai 2022) ont mis en lumière les structures et propositions de projets ci-après, dont il a été déterminé que l'OACI devait poursuivre la mise en œuvre pour aider les États, les RSOO, les CER et la CAFAC :

- a) projet Certification des aérodromes ;
- b) projet Programme national de sécurité (PNS) ;
- c) projet Gestion de l'information aéronautique (AIM) ;
- d) projet Évaluation par les pairs des fournisseurs de services de navigation aérienne ;
- e) projet Fondamentaux de la supervision de la sécurité (FSO).

2.3 La conceptualisation, l'élaboration et le lancement du projet se sont appuyés sur des informations concrètes découlant des besoins régionaux évalués dans le cadre de la mise en œuvre effective de systèmes de supervision de la sécurité, sur des objectifs mondiaux en matière de sécurité et sur les besoins en matière de développement des capacités à l'échelle du continent et des États. Il semble que les États, la CAFAC et les RSOO ont un rôle à jouer dans la coopération et la collaboration avec l'OACI afin de remédier aux carences et d'améliorer ainsi les capacités de supervision de la sécurité par la conformité aux normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI.

2.4 Il est évident que la sécurité aérienne en Afrique s'est sensiblement améliorée grâce à l'action coordonnée et objective menée pour mettre en œuvre le Plan AFI et les cibles d'Abuja en matière de sécurité révisées. Cela étant, force est de constater que l'OACI, les États, la CAFAC, les RSOO et les CER doivent mener une action plus concertée pour protéger les acquis et poursuivre les améliorations sur le continent africain.